



CR du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football

PROCÈS-VERBAL N°02

Réunion du :	25 septembre 2017
Président de séance :	Jean-Michel GODARD
Présents :	Philippe MONNIER – Philippe GUEGAN PALVADEAU – Michel THARREAU – Jacques THIBAUT
Assistent :	Jacques BODIN – Nicolas BOURDIN – Lionnel DUCLOZ – Julien LEROY
Excusés :	Bernard GUEDET – Michel PLUCHON – Gilles LATTE – Damien LECOMTE

1. Validation procès-verbal

La Commission corrige son Procès-verbal n°01 :

FERREIRA DA COSTA José Manuel (Animateur Seniors - CFF3) – RC FLECHOIS (501961) – Demande de dérogation pour l'encadrement de l'équipe évoluant en Division Régionale Supérieure :

La commission fait dérogation pour cette saison. Cependant, le diplôme du BMF devra être obtenu par M. Ferreira pour la saison 2018-2019 au plus tard à l'issue de la saison 2017/2018 du fait qu'il a fait monter son équipe. En revanche, si M. Ferreira n'officialait plus dans la saison 2018/2019, La flèche devra engager un BEF pour l'encadrement de son équipe B évoluant au 2^{ème} niveau régional.

2. Encadrement

Mise à jour de la liste les clubs en infraction à leur obligation d'encadrement :

DH B : BELLEVUE JSC

DRS A : GUERANDE

DRS B : LA CHAIZE LE VICOMTE

R1 Féminin : GORRON FC – LES HERBIERS VF – ORVAULT SF

R2 A Féminin : LE MANS GAZELEC – ANGERS CBAF – ST BARTHELEMY ASC – NAILLERS FE85 – ANDREZE JUB-JALLAIS – LAVAL BOURNY AS

R2 B Féminin : CHANGE CS – ERNEE – LE BREIL/MERIZE – ORVAULT SF – INGRANDE LE FRESNE – MONTREUIL JBF – GF NANTES EST

Les clubs susmentionnés évoluant en DH, DRS et R1 F ont jusqu'au 02/10/2017 pour se mettre en conformité. Dans le cas contraire la réglementation sera appliquée.

Les clubs susmentionnés évoluant en R2 F ont jusqu'au 30/04/2018 pour se mettre en conformité. Dans le cas contraire la réglementation sera appliquée.

3. Section équivalences

La Commission valide les demandes d'équivalence BEF ci-après :

Monsieur BLOINO Olivier né le 31/08/1974 domicilié à LA CHAPELLE SUR ERDRE (44) – Titulaire du BEES1 Football le 14/05/2012 à NANTES

Monsieur DURAND Christophe né le 25/06/1958 domicilié à FAY DE BRETAGNE (44) – Titulaire du BEES1 Football le 30/06/1999 à NANTES

Monsieur PILLENIERE Philippe né le 07/09/1975 domicilié à LES SABLES D'OLONNE (85) – Titulaire du BEES1 Football le 15/11/2012 à PARIS.

4. Points sur les compétitions avec obligation d'encadrement

LEBLANC Charles-Antoine (Animateur Seniors) – ERNEENNE FOOTBALL (500511) – Demande de dérogation pour l'encadrement de l'équipe évoluant en Division Régionale Supérieure.

La commission fait dérogation pour cette saison. Cependant, le diplôme du BMF devra être obtenu par M. Leblanc au plus tard à l'issue de la saison 2017/2018 du fait qu'il a fait monter son équipe. En revanche, si M. Leblanc n'officialiait plus dans la saison 2018/2019, l'Ernée Football devra engager un BEF pour l'encadrement de son équipe évoluant au 2^{ème} niveau régional.

5. Projet encadrement des équipes pour l'Assemblée Générale LFPL du 11.11.2017

La Commission finalise la proposition d'encadrement des divers championnats.

La Commission propose de soumettre ce projet aux diverses instances/conseils (Bureau, Comité de Direction, Conseil Consultatif des Clubs) avant l'AG d'été.

6. Calendrier

Prochaine réunion : le lundi 18 décembre 2017 à 19h00.

Le Président,
Jean-Michel GODARD



Le Secrétaire de séance,
Julien LEROY

